



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

**PILOTAGE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES CONTENTIEUX**
☎ 03.21.69.86.35 - Télécopie 03.21.69.08.22

Affaire suivie par Monsieur DRAB
Directeur territorial
FD/TP

PROCES-VERBAL

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

=====
SEANCE DU 5 AVRIL 2014 A 10 H 00
=====

L'an deux mille quatorze, le 5 avril, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur André DELSERT, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection de Monsieur Sylvain ROBERT en qualité de maire, et sur convocation en date du 1^{er} avril 2014.

Etaient présents : M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, MM. POCHON, MAZURE, Mmes LEDENT, LEFEBVRE, M. RUDYNSKI, Mmes FLAMENT, DELPORTE, DELELIS, MM. GAYANT, DAUBRESSE, DECOURCELLES, RAYTER, MILLET, HANON, CECAK, Mmes VINCENT, MEPHU NGUIFO, M. MARONI, Mme CORRE, M. CAVACO, Mmes BRETON, BOURDON, AIT CHIKHEBBIH, M. ROBERT, Mlles TIMME, MASSON, Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mme GAUTHY, MM. PLOCINICZAK, SANCHEZ, Mlle BOURKISS, Mmes BARBET, BLOMME, MM. NORMAND, SION.

Etaient excusés : Néant.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mademoiselle Saïdia BOURKISS, plus jeune conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des Conseillers municipaux pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

~~~~~

PT

PRESIDENCE DE MONSIEUR SYLVAIN ROBERT, maire sortant

Monsieur ROBERT déclare la séance ouverte et procède à l'installation du Conseil municipal.

**QUESTION N° 1**

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Annonce des résultats par le Maire sortant, Monsieur Sylvain ROBERT.

Les résultats du scrutin du 30 Mars 2014 exprimés pour le renouvellement du Conseil Municipal ont été les suivants :

|                                                                                                                   |                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| ⇒ nombre d'électeurs inscrits,                                                                                    | 23 665           |
| ⇒ nombre de votants                                                                                               | 13 093 (55,33 %) |
| ⇒ nombre de bulletins n'entrant pas en compte<br>pour le calcul des suffrages exprimés soit 3,41 %<br>des votants | 446              |
| ⇒ nombre de suffrages exprimés                                                                                    | 12 647 (96,59 %) |
| ⇒ majorité absolue                                                                                                | 6324             |

Ont obtenu :

\* **liste « Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de LENS »**

5 314 voix soit 42,02 % des suffrages exprimés

Cette liste obtient 28 sièges.

\* **liste « LENS Bleu Marine »**

3 041 voix soit 24,05 % des suffrages exprimés

Cette liste obtient 4 sièges.

\* **liste « Le seul rassemblement pour LENS »**

4 292 voix soit 33,94 % des suffrages exprimés

Cette liste obtient 7 sièges.

En application des dispositions des articles L. 262 du Code Electoral, R.2121-1 et R.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont donc déclarés installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux Mesdames et Messieurs :

PT

(d'abord en fonction du nombre de voix puis suivant l'âge : du plus âgé au plus jeune)

\* liste « Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de LENS »

- André DELSERT
- Yvette DAUTHIEU
- Georges POCHON
- Pierre MAZURE
- Marie-Paule LEDENT
- Danièle LEFEBVRE
- Roger RUDYNSKI
- Annie FLAMENT
- Jocelyne DELPORTE
- Dominique DELELIS
- Didier GAYANT
- Thierry DAUBRESSE
- Jean-Paul DECOURCELLES
- Philippe RAYTER
- Philippe MILLET
- Jean-Pierre HANON
- Jean-François CECAK
- Naceira VINCENT
- Laure MEPHU NGUIFO
- Luc MARONI
- Hélène CORRE
- Bruno CAVACO
- Katia BRETON
- Cécile BOURDON
- Fatima AIT CHIKHEBBIH
- Sylvain ROBERT
- Marielle TIMME
- Frédérique MASSON

\* liste « Le seul rassemblement pour LENS »

- Lysiane POSMYK-VAIRON
- Bruno DUCASTEL
- Farid BOUKERCHA
- Sophie GAUTHY
- Sébastien PLOCINICZAK
- Arnaud SANCHEZ
- Saïdia BOURKISS

\* liste « LENS Bleu Marine »

- Marie-Josée BARBET
- Ariane BLOMME
- Olivier NORMAND
- Hugues SION

*« Le Conseil étant maintenant installé, j'invite Monsieur André DELSERT, doyen d'âge, à présider la séance pour l'élection du maire. »*

R

Allocution de Monsieur DELSERT, doyen d'âge :

*« Mesdames, Messieurs, chers collègues,*

*Bienvenue à tous.*

*J'ai l'honneur pour la troisième fois de présider cette séance au cours de laquelle notre Assemblée élira le Maire de Lens.*

*Le 16 juin dernier, j'ouvrais la séance par un hommage à Madame Suzanne DELELIS, décédée la nuit même, et ce jour nous accueillerons sa fille, Madame Dominique DELELIS, et sera également présent le souvenir d'André.*

*Je vais procéder dans un premier temps à l'appel des élus.*

(appel des membres par M. DELSERT, doyen d'âge, qui constate que le quorum est atteint)

Désignation du secrétaire de séance :

Mademoiselle Saïdia BOURKISS, plus jeune conseillère municipale, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Désignation des assesseurs du bureau pour la vérification des votes :

Madame Marie-Paule LEDENT et Mademoiselle Frédérique MASSON ont été désignées à l'unanimité des conseillers présents pour remplir ces fonctions qu'elles ont acceptées.

Lecture des articles du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur André DELSERT, doyen d'âge :

#### ➡ Article L. 2122-4

Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil général.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

PT

⇒ Article L. 2122-7

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur DELSERT procède à un appel à candidatures pour l'élection du maire, après avoir indiqué les noms des candidats déjà déclarés, savoir :

. Pour la liste « RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS »

Monsieur Sylvain ROBERT

. Pour la liste « LENS BLEU MARINE »

Monsieur Hugues SION

(après avoir laissé quelques instants à l'Assemblée, Monsieur DELSERT constate qu'il n'y a pas d'autre candidat)

Monsieur DELSERT, doyen d'âge :

*« Monsieur SANCHEZ, je vous donne la parole. »*

Monsieur SANCHEZ :

*« Merci, Monsieur le Président doyen d'âge, chers collègues,*

*Je voudrais m'adresser à travers vous à l'ensemble des lensoises et des lensois et en particulier à celles et ceux qui nous ont accordé leur confiance ce dimanche pour les remercier.*

*Je veux les assurer, nous voulons les assurer que nous serons une opposition exigeante, une opposition intransigeante pour la Ville.*

*Nous porterons haut la voix des plus de quatre mille lensois qui ont voulu une alternance au-delà des clivages politiques traditionnels, au-delà de cela pour simplement l'intérêt général mis au-dessus du reste.*

*Nous serons une opposition constructive, une opposition exemplaire.*

*Mais nous ne laisserons rien passer.*

*Et certains regretteront certainement de ne pas être dans l'opposition ou de ne plus être dans cette opposition.*

PT

*Mais qu'à cela ne tienne, je vous annonce d'ores et déjà que nous avons déposé hier soir un recours devant le Tribunal Administratif contre cette élection, au regard des graves irrégularités qui ont pu être constatées au second tour.*

*C'est le début d'une nouvelle histoire pour Lens. Nous serons à la hauteur des enjeux qui vont se présenter à la Ville et auxquels la Municipalité devra répondre.*

*A tous les lensois, ici et au-dehors, nous voulons leur adresser ce message : gardez votre esprit critique comme votre goût du changement. Rendez-vous en 2020. »*

Monsieur DELSERT :

*« Monsieur PLOCINICZAK, vous avez la parole. »*

Monsieur PLOCINICZAK :

*« Monsieur le Président doyen d'âge, Mesdames, Messieurs,*

*La campagne des municipales est aujourd'hui derrière nous.*

*Tandis que les résultats du premier tour de cette élection créditaient le maire sortant de son plus bas score historique avec l'adhésion de 3 448 lensois, les équipes d'Arnaud SANCHEZ, donc « Tous pour Lens », de Sophie GAUTHY, « L'alternance, c'est nous », et de la mienne, « Lens dans le bon sens », ont cumulé à elles trois 5 242 lensois.*

*Forts de nos valeurs partagées, nos trois équipes ont choisi très rapidement à l'issue de ce premier tour de se rassembler pour ne former qu'une seule et même équipe, « Le seul rassemblement pour Lens ».*

*Notre seul objectif était, de par nos compétences complémentaires, de mettre fin au système socialiste qui a la mainmise sur la Ville depuis quinze ans et qui prend en otage ses habitants dociles au profit des seuls intérêts des copains du système.*

*Notre alliance de bon sens a immédiatement été dénoncée par le PS lensois comme étant contre nature, voire comme étant l'addition d'opportunistes à la recherche d'un poste.*

*S'en est alors suivi des tracts de dernière minute, des photos montage de bas étage, des vidéos diffamantes ainsi que des méthodes, lors des derniers porte-à-porte, que je croyais révolues.*

*(chahut dans la salle)*

*Le stade Bollaert est à quelques mètres d'ici.*

*(chahut dans la salle)*

*Je peux continuer, Monsieur le Président ?*

Merci.

*Des vidéos diffamantes ainsi que des méthodes lors des derniers porte-à-porte que je croyais révolues car appartenant aux heures les plus sombres de notre Histoire.*

PT

*Je ne rentrerai pas dans les détails.*

*(chahut dans la salle)*

*Je ne rentrerai pas dans les détails de ce qui a été dit aux lensois. Mais sachez que je ne vous pardonnerai jamais, je ne vous pardonnerai jamais d'avoir joué avec la religion d'une part et avec la misère des pauvres gens d'autre part.*

*(chahut dans la salle)*

Monsieur DELSERT :

*« Monsieur PLOCINICZAK, si vous voulez bien en terminer. »*

*(chahut dans la salle)*

Monsieur PLOCINICZAK :

*« Je vous remercie, Monsieur le Président, je peux continuer ?*

*Un minimum de respect dans cette Assemblée, s'il vous plaît.*

*(chahut dans la salle)*

*Preuve s'il en est que vous n'avez pas l'habitude d'une opposition ici.*

*(chahut dans la salle)*

*Donc, pour nous opposer avec force au PS lensois, c'est sur la base de nos valeurs partagées que Sophie GAUTHY, Arnaud SANCHEZ et moi-même avons décidé collectivement de créer avec Lysiane VAIRON, Saïdia BOURKISS, Bruno DUCASTEL et Farid BOUKERCHA le principal groupe politique d'opposition de cette Assemblée.*

*Ce premier groupe politique d'opposition se nomme « Le seul rassemblement pour Lens ». Il aura pour président ma modeste personne et deux vice-présidents que sont Sophie GAUTHY et Arnaud SANCHEZ.*

*Donc, j'ose espérer que vous nous fournirez un bureau permanent ainsi que le matériel nécessaire pour fonctionner correctement durant ces six prochaines années.*

*Pour terminer, Sophie GAUTHY, Arnaud SANCHEZ et moi-même nous exprimerons d'une seule et même voix dans le magazine municipal sur la base de nos valeurs partagées mais dans le respect de nos différences et sans aucun sectarisme.*

*Je vous remercie. »*

*(chahut dans la salle)*

PT

Monsieur DELSERT :

*« Madame GAUTHY, vous avez la parole. »*

Madame GAUTHY :

*« Est-ce que vous pouvez faire respecter l'ordre, Monsieur DELSERT ? »*

*(chahut dans la salle)*

Monsieur DELSERT :

*« A condition que vous ne provoquiez pas le désordre. »*

Madame GAUTHY :

*« Je voulais d'abord remercier les lensois qui ont voté pour ce rassemblement. Nous les remercions de tout notre cœur et, effectivement, nous serons une opposition tenace et nous ne lâcherons rien.*

*Par rapport à ce qui a été dit durant la campagne, je voulais regarder Monsieur DELCOURT en face et lui dire que je ne me prostituais pas et que j'ai des enfants.*

*(chahut dans la salle)*

*Première chose.*

*Deuxièmement, nous ne lâcherons rien, et je reste toujours UMP et je le serai toujours. Et je remercie les lensois du centre ville qui ont suivi les consignes et ils sont nombreux. »*

Monsieur DELSERT :

*« Je vous remercie Madame GAUTHY. Monsieur SION, vous avez la parole. »*

Monsieur SION :

*« Bonjour chers collègues,*

*La liste socialiste officielle a obtenu 5 314 voix lors de ces dernières élections municipales soit 466 de moins que celle de Monsieur DELCOURT en 2008 qui en avait obtenu 5 780. C'est donc tout sauf un plébiscite.*

*Notre groupe tient à remercier les électeurs qui ont voté pour nous, pour la confiance qu'ils ont bien voulu nous accorder. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les défendre.*



*Nous rappelons au Conseil municipal que près d'un quart des électeurs lensois ont voté pour notre programme et que nous souhaitons que la majorité en tienne compte, notamment en ce qui concerne la transparence de la vie publique et la baisse des dépenses publiques.*

*Nous sommes évidemment, sur le plan des idées, la seule opposition. Nous demandons donc que la place soit laissée à nos idées et à nos recommandations.*

*Merci. »*

Monsieur DELSERT :

*« Je vous remercie Monsieur SION. Plus personne ne demandant la parole, nous allons passer au vote.*

**QUESTION N° 2**

**ELECTION DU MAIRE**

(Rapporteur : Monsieur André DELSERT, Doyen d'âge)

Suite aux élections des 23 et 30 mars 2014, notre Assemblée a été entièrement renouvelée.

Dès lors, il y a lieu de procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Ont été reçues les candidatures de :

. pour la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

Monsieur Sylvain ROBERT

. pour la liste "LENS BLEU MARINE"

Monsieur Hugues SION

Après appel à candidature, suivent les opérations de vote en séance au scrutin secret et de dépouillement. Les résultats ont été les suivants :

|                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------|
| INSCRITS :.....                                                       | 39        |
| VOTANTS :.....                                                        | 39        |
| ABSTENTIONS : .....                                                   | 0         |
|                                                                       |           |
| BULLETINS ET ENVELOPPES<br>DECLARES NULS                              | : ..... 7 |
|                                                                       |           |
| BULLETINS BLANCS<br>(en ce y compris les<br>enveloppes sans bulletin) | : ..... 0 |
|                                                                       |           |
| SUFFRAGES EXPRIMES                                                    | : .....32 |

---

MAJORITE ABSOLUE

17

R

**ONT OBTENU :**

- . Monsieur Sylvain ROBERT ..... 28 voix
- . Monsieur Hugues SION.....4 voix

**Monsieur Sylvain ROBERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est proclamé élu Maire de la Ville de Lens et immédiatement installé.**

**Allocution de Monsieur DELSERT, doyen d'âge :**

*« Je ne ferai pas le discours que j'avais prévu.*

*Néanmoins, Monsieur le Maire, cher Sylvain,*

*Bon vent pour cette prochaine mandature. Vous pouvez compter sur tout notre dévouement et notre travail. Je souhaite que dans le calme retrouvé, tous les élus contribuent au bon fonctionnement de notre ville, au mieux des intérêts de nos habitants.*

*Félicitations, Monsieur le Maire. »*

**Allocution de Monsieur ROBERT, Maire de Lens :**

*« Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues,*

*Certains étaient déjà là au mois de juin. Ils se rappellent peut-être que je vous avais dit que j'avais un formidable défi à relever, et que ma motivation pour relever ce défi était importante et que c'était ce qui allait me motiver dans mon action quotidienne.*

*C'est peut-être un peu plus encore le cas aujourd'hui.*

*Donc, je remercie mes collègues, mes nouveaux collègues du groupe majoritaire qui m'ont accordé leur confiance unanime et leur soutien infaillible tout au long de cette campagne et qui s'est renouvelé encore une fois ce matin.*

*Dans la clôture de mon discours du mois de juin, j'en appelais au rassemblement de la gauche et je vois ce matin que l'équipe majoritaire, réunie autour de ses valeurs, a réussi ce pari de rassembler la gauche à Lens pour construire un projet pour la population.*

*Je veux saluer presque toute l'ancienne équipe municipale, les élus qui n'ont pas été renouvelés, pour leur travail constructif et les échanges que nous avons pu avoir lors de ces différentes séances de conseil municipal, ce qui a permis à notre ville de poursuivre son développement.*

*Nous avons une action forte en termes d'aménagement qui avait été impulsée dès 2001 par Guy DELCOURT. Et puis un moment fort et espéré, l'inauguration du Louvre-Lens qui était là aussi un moment fort de notre ville mais aussi un élément porteur d'espoirs pour toute une population et tout un territoire.*

*La transformation de la ville est aussi partie d'autres quartiers, pas uniquement du côté du Louvre, pas uniquement du côté du centre ville. Ce n'est pas pour opposer les populations mais nous avons aussi rénové la grande résidence, engagé des travaux lourds à Montgré, la résidence Sellier, la cité 8, les travaux dans les écoles, dans les stades, l'ensemble des actions qui au quotidien montrent que nous avons pris en charge la ville pour l'amener à une étape supérieure en termes d'aménagement. Ce n'était pas la seule étape à franchir.*

*Je voulais aussi à ce stade saluer les services de la ville pour leur action au quotidien. J'ai eu l'occasion de le faire dès lundi matin. Parce que dans un climat ou dans un contexte pas forcément toujours favorable ou serein, ils ont toujours gardé leur action au service de la population qui nous permet maintenant d'ouvrir cette nouvelle ère de façon je l'espère beaucoup plus sereine.*

*Je voudrais aussi adresser des remerciements à ma famille qui a aussi vécu cette période peut-être plus difficile mais dans l'ombre et avec certaines difficultés.*

*J'avais au mois de juin parlé de mes parents et des valeurs fondamentales de respect, d'intégrité, d'écoute et de travail qu'ils m'avaient transmises. Ces valeurs sont au quotidien de mon action, sont au cœur de mon action depuis juin et je peux vous affirmer qu'elles le resteront.*

*Et puis je voudrais remercier aussi les vrais militants de ma famille politique parce que nous avons vécu beaucoup d'attaques lors de cette campagne. Mais comme tout le peuple minier a su se relever après la fin de l'exploitation charbonnière, Nous avons su nous relever et répondre à ces attaques, et je pense que le plus beau des défis que nous avons à relever était cette élection, encore ce matin.*

*Je voudrais remercier aussi les élus présents. J'en vois de nombreux dans la salle, les élus des communes voisines, Patrice DELALEU, Didier HIEL, André KUCHINSKI. Je pense que j'en ai oublié, j'ai vu quelqu'un aussi de Souchez. Et puis les parlementaires, Guy DELCOURT, Jean-Claude BOIS qui de par leur présence nous montrent l'attachement aussi et la vraie collaboration, coopération intercommunale que nous sommes en train de construire sur notre territoire.*

*Et puis je voudrais aussi remercier la population qui, par le vote de dimanche, nous a largement accordé sa confiance et a témoigné à la liste que j'ai mené l'envie de poursuivre notre action à la tête de la Municipalité.*

*J'ai une pensée aussi toute particulière pour des colistiers que je vois dans la salle, qui n'ont pas pu poursuivre le chemin mais qui ont gardé leur esprit militant et leur fidélité à leur idéal. C'est aussi grâce à eux que nous sommes là aujourd'hui.*

*Et puis finalement, lorsqu'au mois de juin, Guy DELCOURT a proposé au groupe majoritaire mon élection à la fonction majorale, je pense qu'aujourd'hui la population lui a démontré qu'il ne s'était pas trompé et je peux le remercier car nous avons réussi à maintenir la ville de Lens à gauche dans un contexte national peu favorable.*

*Le rassemblement de toutes les forces de gauche a permis de présenter aux lensois un programme axé sur la proximité, le quotidien, les services à la population et la sincérité de notre engagement.*

PT

*Et je peux vous dire que tout sera fait pour remplir nos engagements. Nous avons de l'ambition pour Lens et cette ambition doit être partagée avec la population.*

*Cette ambition passe par l'attractivité. Nous avons des projets à vocation économique. Nous avons eu encore des bonnes nouvelles en terme de création d'activité hôtelière par exemple, de services, mais également de commerces en centre ville.*

*Notre enjeu est d'attirer une nouvelle population. Une population temporaire que sont les touristes grâce à ce superbe outil qu'est le Louvre et que va devenir le stade Bollaert-Delelis rénové. Mais en même temps, nous avons cet outil aussi à développer pour attirer une population de façon beaucoup plus permanente que sont les nouveaux habitants.*

*Cela passera par des grands chantiers, des chantiers structurants pour notre territoire au travers de la mobilité, de Lens et des communes avoisinantes. Je pense que la présence des élus des communes limitrophes ou voisines dans la salle ce matin montre aussi l'intérêt et la volonté de travailler sur un projet commun. C'est ce qui fera la force de notre territoire qui lui permettra de rebondir.*

*Il lui faudra aussi affirmer la coopération intercommunale parce que c'est un enjeu certes de centralité mais de volonté collective. Tout cela justement pour développer l'emploi parce que c'est la première préoccupation qui nous est parvenue dans cette campagne, que nous étions conscients de devoir développer compte tenu des taux de chômage développés sur notre secteur. Mais nous sommes bien conscients aussi que l'on met tout en œuvre avec l'intercommunalité pour justement créer ces emplois qui nous manquent tant.*

*Cela passe aussi par une politique de logement ambitieuse avec la rénovation qui répondra à la troisième révolution industrielle. Lutter contre la précarité énergétique est un enjeu important. Nous sommes des politiques de gauche au niveau de la Municipalité, des politiques de gauche au niveau de l'intercommunalité et c'est là-dessus qu'il faut se battre aussi pour que notre population en voit les bénéfices.*

*Cela permettra aussi l'accession à la propriété des logements sociaux qui, là aussi, donneront un autre essor, un autre élan à notre population.*

*Et puis le message que nous avons vu aussi de la population, un message clair qui réclame plus de proximité des élus et surtout plus de sincérité dans leur engagement et c'est ce que notre liste a cherché à développer tout au long de cette campagne. Cette solidarité passe aussi par la sincérité et je pense que l'on a vu dans nos actes de campagne que nous étions vraiment profondément ancrés dans notre territoire et que nous avons cela aussi chevillé au corps.*

*La jeunesse et les débouchés pour elle en termes de formation, en termes d'emplois sont des enjeux importants. Il ne faut pas penser qu'aux loisirs mais nous avons aussi cette volonté de lui donner des débouchés, de lui donner cette perspective parce que la jeunesse c'est notre population, c'est notre population de demain, c'est pour elle que nous avons construit ce territoire.*

*Il ne faut pas oublier les plus anciens, les personnes âgées, les aînés, parce qu'on le voit bien aussi que dans les politiques d'autres collectivités que sont notamment le Conseil général, la lutte contre l'isolement est une des préoccupations qu'il faut relier au niveau local. Et tout cela, c'est déjà des choses que nous avons mis en place et que nous allons continuer à accentuer.*

PT

*Et puis la notion familiale, la notion de la famille. L'ancrage familial est un enjeu important. Nous l'avons commencé au niveau des centres sociaux mais nous avons encore beaucoup de choses à développer, notamment dans les écoles, notamment pour la petite enfance. C'est sur les rails mais c'est aussi tout l'enjeu de ce mandat. Nous avons passé l'étape d'aménagement, maintenant nous sommes dans cette étape de proximité, de services à la population. En résumé, c'est le service public de proximité qu'il faut maintenir, qu'il faut amplifier sur Lens. La lutte contre les inégalités sociales passe aussi par l'ensemble de ces actions.*

*Je ne vais pas être très long mais je voudrais aussi à ce niveau là remercier, tout à l'heure André la fait, mais plus particulièrement mes collègues qui m'ont porté à cette fonction majorale, qui m'ont renouvelé leur confiance pour certains, qui m'ont accordé leur confiance pour d'autres. Je peux vous dire que je serai tous les jours, de façon permanente et de façon inlassable, à la tâche pour justement relever ce défi que nous avons construit ensemble.*

*Je voudrais remercier la population présente ce matin et surtout dimanche dernier, pour leur soutien qui a été précieux dans cette campagne et j'en appelle à un rassemblement constructif. Certains ont pu l'exprimer, j'espère que cela passera aux actes.*

*Nous avons tous à œuvrer pour le bien-être de la population et non pas pour la diviser. Lens mérite une union sacrée pour faire reculer les idées qui ne répondent pas aux valeurs que la population a choisi dimanche dernier et pour contribuer au développement de la ville en matière de citoyenneté, d'attractivité et de solidarité.*

*Je vous remercie. »*

### **QUESTION N° 3**

#### **FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

L'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales stipule qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

L'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales dispose que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Par ailleurs, il est rappelé que lors de sa séance du 24 avril 2008, notre assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales, avait décidé la création de trois conseils de quartiers correspondant aux parties lensoises des découpages cantonaux et nommés :

- Conseil de quartier de Lens Nord-Est
- Conseil de quartier de Lens Nord-Ouest
- Conseil de quartier de Lens Est

A

Au cours de cette même séance, notre assemblée, en application des dispositions de l'article L. 2122-2-1 du Code général des collectivités territoriales, avait décidé de procéder à la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un quartier, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Dès lors, il est proposé au Conseil :

- de fixer à onze le nombre d'adjoints au maire au titre de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales
- de créer trois postes d'adjoints de quartier au titre des articles L. 2122-2-1 et L. 2122-18-1 du Code général des collectivités territoriales

et par conséquent de fixer au total à quatorze le nombre d'adjoints au maire à élire.

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : .....28

Contre : ..... 11 (Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mme GAUTHY, MM. PLOCINICZAK, SANCHEZ, Mlle BOURKISS, Mmes BARBET, BLOMME, MM. NORMAND, SION)

Abstention : .....0

#### QUESTION N° 4

#### ELECTION DE QUATORZE ADJOINTS AU MAIRE

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

L'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

*"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7."*

Ont été reçues les candidatures de :

#### . liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" :

- 1) Monsieur Jean-Pierre HANON
- 2) Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES
- 3) Madame Annie FLAMENT
- 4) Madame Cécile BOURDON

- 5) Monsieur Thierry DAUBRESSE
- 6) Madame Naceira VINCENT
- 7) Monsieur Luc MARONI
- 8) Madame H  l  ne CORRE
- 9) Monsieur Jean-Fran  ois CECAK
- 10) Madame Dani  le LEFEBVRE
- 11) Monsieur Philippe RAYTER

R

## Adjoint de quartier :

- 12) Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH
- 13) Monsieur Georges POCHON
- 14) Madame Laure MEPHU NGUIFO

A l'issue des op  rations de vote en s  ance au scrutin secret, les r  sultats ont   t   les suivants :

INSCRITS :..... 39  
 VOTANTS :..... 39  
 ABSTENTIONS : .....0  
 BULLETINS ET ENVELOPPES  
 DECLARES NULS :..... 7

BULLETINS BLANCS  
 (en ce y compris les  
 enveloppes sans bulletin) :..... 4

SUFFRAGES EXPRIMES :.....28

---

MAJORITE ABSOLUE

15

A OBTENU :

. la liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS" ..... 28 voix

**Sont donc d  clar  s   lus,    la majorit   absolue des suffrages exprim  s, au 1er tour de scrutin :**

- 1er adjoint au maire : Monsieur Jean-Pierre HANON
- 2  me adjoint au maire : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES
- 3  me adjoint au maire : Madame Annie FLAMENT
- 4  me adjoint au maire : Madame C  cile BOURDON
- 5  me adjoint au maire : Monsieur Thierry DAUBRESSE
- 6  me adjoint au maire : Madame Naceira VINCENT
- 7  me adjoint au maire : Monsieur Luc MARONI
- 8  me adjoint au maire : Madame H  l  ne CORRE
- 9  me adjoint au maire : Monsieur Jean-Fran  ois CECAK
- 10  me adjoint au maire : Madame Dani  le LEFEBVRE
- 11  me adjoint au maire : Monsieur Philippe RAYTER

Adjoints de quartier :

- 12ème adjoint au maire : Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH  
13ème adjoint au maire : Monsieur Georges POCHON  
14ème adjoint au maire : Madame Laure MEPHU NGUIFO

PT

**QUESTION N° 5**

**EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Il est proposé à l'assemblée d'adopter les dispositions reprises dans la délibération et fixer les indemnités versées aux élus selon le tableau récapitulatif joint en annexe de la délibération à compter du 5 avril 2014.

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : .....28

Contre : .....11 (Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mme GAUTHY, MM. PLOCINICZAK, SANCHEZ, Mlle BOURKISS, Mmes BARBET, BLOMME, MM. NORMAND, SION)

Abstention : .....0

**QUESTION N° 6**

**APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

Pour : .....28

Contre : .....11 (Mme POSMYK-VAIRON, MM. DUCASTEL, BOUKERCHA, Mme GAUTHY, MM. PLOCINICZAK, SANCHEZ, Mlle BOURKISS, Mmes BARBET, BLOMME, MM. NORMAND, SION)

Abstention : .....0

**QUESTION N° 7**

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – ANNEE 2014 – APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSEMBLEE MUNICIPALE**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

La séance est levée à 11 heures 18.